



**PRÉFET  
DU JURA**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Lons-le-Saunier, le 25 novembre 2022

### **25 NOVEMBRE, JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES**

A l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, Serge CASTEL, Préfet du Jura, a réuni les acteurs du Comité local d'aide aux victimes (CLAV) et procédé à la signature de plusieurs conventions avec des partenaires engagés dans la lutte contre les violences faites aux femmes. En 2022, 460 000 € ont été mobilisés par l'État dans le Jura dans le cadre de cette politique publique.

#### **I. Comité local d'aide aux victimes (CLAV)**

Les actes de terrorisme perpétrés sur le territoire national depuis quelques années ont mis en évidence la nécessité de structurer la politique d'aide aux victimes.

Les CLAV sont des instances de coordination coprésidées par le Préfet de département et le Procureur de la République entre acteurs publics et privés locaux, chargés de décliner la politique nationale d'aide aux victimes et de garantir l'efficacité et la cohérence des dispositifs d'accompagnement proposés aux victimes sur un territoire donné. Les CLAV contribuent également à diffuser une culture commune de la prise en charge et de l'aide aux victimes.

Lors du CLAV du 25 novembre 2022, **le schéma départemental d'aide aux victimes** a pu être présenté et approuvé.

Ce schéma décline les orientations de la stratégie départementale du Jura, et prend notamment en compte les particularités du territoire, en donnant une place importante aux victimes de violences intrafamiliales.

**Direction  
des services  
du cabinet**

Tél. : 03.84.86.84.42  
Mél. : pref-communication@jura.gouv.fr  
Bureau de la communication interministérielle  
et de la représentation de l'État

Préfecture du Jura  
8 rue de la préfecture  
CS 60648  
39030 Lons-le-Saunier CEDEX

## Les violences intrafamiliales dans le Jura

Les violences intrafamiliales font l'objet d'un suivi attentif par les services de l'État, notamment dans le cadre du **Comité Opérationnel départemental sur les Violences Intrafamiliales (COVIF)**, institué par le **Grenelle de lutte contre les violences conjugales**.

En 2021, 2 258 victimes de violences ont été recensées dans le Jura, tout fait confondu.

Parmi ces victimes, on compte **842 victimes de violences intrafamiliales (dont 75 % de femmes)** et **577 victimes de violences conjugales (dont 84 % de femmes)**, principalement commises dans la sphère familiale.

L'évolution à la hausse des procédures pour violences conjugales laisse à penser qu'une plus grande proportion de victimes s'engagent dans une procédure judiciaire (libération de la parole). Néanmoins, le dépôt de plainte dans le contexte conjugal est encore loin d'être systématique, notamment en milieu rural.

## II. Les conventions avec les acteurs associatifs

Les conventions avec les acteurs associatifs ont pour objectif de **fluidifier la mise à l'abri en urgence des femmes victimes de violence et leurs enfants** (si elles en ont), quelle que soit la situation géographique.

Suite à intervention des forces de l'ordre, un appel au 115 SIAO déclenche la procédure de mise à l'abri.

### Convention de partenariat relative au service de transport d'urgence des femmes victimes de violences

Ce dispositif intervient en complément des transports effectués par la Croix Rouge. Mme BIENATI, chauffeuse de taxi **s'engage à assurer le transport des femmes victimes vers le lieu de mise à l'abri**.

#### Les signataires :

- Le Préfet du Jura
- Le CCAS de Lons-Le-Saunier, gestionnaire du SIAO 115
- La société « Taxi des Reculées »

### Convention de partenariat relative au à l'hébergement des femmes victimes de violences

Cette signature officialise la **création de 3 nouveaux logements** d'urgence dédiés aux femmes victimes de violences, portant leur nombre total à 7 (soit 14 places), répartis sur l'ensemble du département et accessibles en continu.

## Direction des services du cabinet

### Signataires :

- Le Préfet du Jura
- Le CCAS de Lons-Le-Saunier, gestionnaire du SIAO 115
- L'ASMH
- Le CIDFF
- Femmes Debout

Le suivi social de ces logements est assuré par CIDFF, Femmes Debout et l'ASMH.  
De plus, le CIDFF gère 14 logements de stabilisation pour assurer la suite de leur parcours.

L'État subventionne à hauteur de 286 000 € les dispositifs d'hébergement.

### Convention mise à l'abri des femmes victimes de violences « Les Resto du coeur »

La totalité des hébergements est équipée de **colis d'accueil** préparés par les Resto du coeur afin de faciliter l'entrée des victimes dans le dispositif.

Durant une semaine, l'association assure également la confection de colis selon la configuration familiale avec de l'alimentaire, des produits sanitaires et dans la mesure du possible des jouets pour les enfants.

### Signataires :

- Le Préfet du Jura
- Le Président des Restaurants du Coeur
- Le Président ASMH
- La Présidente CIDFF
- La Présidente Femmes Debout

### Protocole de prise de plainte en milieu hospitalier

Afin d'**améliorer la prise en charge des victimes de violences et d'accélérer le déclenchement des procédures**, le Procureur de la République et les Hôpitaux du Jura signe aujourd'hui un protocole permettant notamment **la prise de plainte directement auprès des victimes au sein de l'hôpital**, lorsqu'il s'agit de victimes atteintes de violences physiques et psychiques, ou de toute infraction de nature sexuelle.

La victime est placée au centre de ce protocole, qui prévoit plusieurs possibilités de prise en charge en fonction de sa volonté et de ses besoins. Cette démarche démontre l'engagement des services partenaires dans le développement des dispositifs « d'aller vers », en allant à la rencontre des victimes.

## Direction des services du cabinet

Tél. : 03.84.86.84.42  
Mél. : pref-communication@jura.gouv.fr  
Bureau de la communication interministérielle  
et de la représentation de l'État

Préfecture du Jura  
8 rue de la préfecture  
CS 60648  
39030 Lons-le-Saunier CEDEX

**Les objectifs de ce protocole sont :**

- La mise en place d'un **continuum dans la prise en charge des victimes et leur accompagnement vers la révélation des faits**, afin de pallier les difficultés matérielles et craintes psychologiques qu'elles éprouvent à entamer ou à poursuivre leurs démarches judiciaires au regard de la lourdeur de celles-ci et de leurs conséquences.
- **Amélioration de l'accueil et de l'accompagnement tant médical ou médico-légal que social et juridique** des victimes, favoriser la détection dans les établissements de santé des situations de violences et leur signalement accru, ainsi qu'à faciliter la démarche de dépôt de plainte.

**Les signataires :**

- Le Préfet du Jura
- Le procureur de la République près le tribunal judiciaire de Lons-le-Saunier
- Les Hôpitaux du Jura (CH de Lons le Saunier, Champagnole, Orgelet-Arinthod-Saint Julien, Saint-Claude, Morez)
- Le Centre Hospitalier Intercommunal du Pays du Revermont
- Le Centre Hospitalier Louis Pasteur de Dole
- Le Centre Hospitalier Spécialisé Saint Ylie Jura à Dole
- La clinique Val Jura à Lons le Saunier
- La clinique du Jura ELSAN à Lons le Saunier
- La polyclinique du Parc ELSAN à Dole
- La direction départementale de la sécurité publique du Jura
- Le groupement de gendarmerie du Jura
- L'association d'aide aux victimes agréée France Victimes 39

**Direction  
des services  
du cabinet**

Tél. : 03.84.86.84.42  
Mél. : pref-communication@jura.gouv.fr  
Bureau de la communication interministérielle  
et de la représentation de l'État

Préfecture du Jura  
8 rue de la préfecture  
CS 60648  
39030 Lons-le-Saunier CEDEX